



CENTRE DE FORMALITÉS
DES ENTREPRISES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAL DE MARNE
27 AVENUE RASPAIL – 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX
☎ : 01.49.76.50.00-FAX : 01.55.97.41.82

RADIATION AU REPERTOIRE DES METIERS SUITE EXTENSION DE L'EFFECTIF SALARIE – PERSONNE PHYSIQUE

LISTE DE PIECES A FOURNIR

- ❑ pouvoir + 1 copie : si le dossier est déposé par un mandataire ou une personne autre que le chef d'entreprise
- ❑ éventuellement : copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport, carte de séjour ou carte de résident
- ❑ éventuellement : copie de l'extrait K (1 seul exemplaire)
- ❑ copie de la déclaration DADS (attestation annuelle de déclaration des salaires auprès de l'Urssaf)
- ❑ la carte d'identification d'entreprise en original ou déclaration sur l'honneur de perte
- ❑ **le formulaire P2**

FRAIS DE DOSSIER

POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

66 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat)

IMPORTANT : en cas de problème, de demande d'informations complémentaires merci de contacter le Centre de Formalités des Entreprises.